

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE SIBILLE – GAY VIDAL - JEANJEAN MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE – MARTINAUD – PAILLASSEUR - TEDESCHI - TURPIN

Mrs BESSON - FOUILLAND – GERGAUD - LECAMUS – RIGNANESE - SAYLLAC – TOURNIER

Etaient excusés : Mme PONE-VANHAUWAERT a donné procuration à Mme FRAISSE-SIBILLE - Mr PROST a donné procuration à Mr BESSON – Mr DUMONT-BURDIN a donné procuration à Mr RIGNANESE – Mr BAUDUIN a donné procuration à Mr GERGAUD – Mr MEUNIER a donné procuration à Mme MARTINAUD

Etaient absents : Mr GAUMOND

La séance a débuté par une intervention du Lieutenant Quercia de la gendarmerie de Mornant. Cette intervention était très bien présentée et très intéressante.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014 :
le compte rendu est approuvé par 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération 2015-001 Contribution provisoire 2015 de la commune au SIVU Piscine de Loire-sur-Rhône : dans le cadre des activités pédagogiques, les élèves de la commune se rendent à la piscine de Loire depuis 2000. Le comité syndical du SIVU a décidé de remplacer la contribution des communes par le produit des impôts. Toutefois, le recouvrement de ces impôts ne peut se faire que si le conseil municipal ne s'y est pas opposé. Mr le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur la budgétisation ou non, totale ou partielle de cette participation provisoire qui se monte à 30 447 € pour l'année 2015. A l'unanimité les membres du conseil optent pour la budgétisation totale de cette participation.

Délibération 2015-002 Remboursement de frais de déplacement du personnel communal : Mme Camille Bourrat ayant utilisé son véhicule pour ses constats et réunions diverses au cours de l'année 2014 demande le remboursement de 17,75 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-003 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^o classe : Compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent du service administratif, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-004 Création d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants Principal : compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent du pôle petite enfance, il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanent d'éducatrice de jeunes enfants principal à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-005 Création d'un poste d'ATSEM principal 2^o classe : compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent des écoles, il y a lieu de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2^o classe à temps complet et de mettre à jour le tableau des effectifs. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-006 Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^o classe : compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent du pôle petite enfance, il y a lieu de créer un poste permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^o classe et de mettre à jour le tableau des effectifs. Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses posées par les élus d'opposition :

- Les prêts en cours de la commune sont-ils en francs suisse ?

Réponse : non, ils sont indexés sur l'Euribor.

- Où en est le projet de crèche privée ?

Réponse : le bail devrait être signé dans les semaines à venir, sous réserve que la personne obtienne toutes les autorisations nécessaires à l'ouverture de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD